

EXTRAIT DES Conditions générales de vente*

CARTE SANS CONTACT

La mobili'carte rechargeable (frais de création : 8€) est personnelle, ne doit pas être utilisée par une autre personne. Elle doit être validée à chaque montée dans le bus en la posant sur la cible du valideur. Un bip sonore confirme l'accès au bus.

Le message qui s'affiche sur l'écran indique la fin de la validité de l'abonnement en cours ou le stock de voyages restants.

RESPONSABILITÉ DU PAYEUR ET DE L'ABONNÉ (ou de son représentant légal)

Le payeur peut être différent du titulaire de l'abonnement ou de son représentant légal. Le payeur et l'abonné s'engagent à signaler à MÖBIUS tout changement d'adresse survenu après la signature du contrat d'abonnement. Les conditions générales de vente s'imposent à la fois à l'abonné, à son représentant et au payeur, qui reconnaissent tous en avoir pris connaissance lors de la signature du formulaire d'abonnement.

PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

L'abonnement mensuel ou annuel est payé au comptant par espèces, chèque ou carte bancaire et également par prélèvement automatique pour l'abonnement annuel. En cas de paiement rejeté (chèque ou prélèvement) par l'établissement bancaire du payeur, celui-ci sera redevable, en plus du montant rejeté, des frais de rejet bancaire supportés par MÖBIUS, de frais de gestion du dossier de recouvrement et des frais d'huissier éventuels. Sans règlement dans les délais impartis, MÖBIUS se réserve le droit de rendre la carte du titulaire invalide.

TARIFS

Les prix des abonnements MÖBIUS sont fixés par le GrandAngoulême (autorité organisatrice des transports). Ainsi, le montant prélevé par MÖBIUS sur les comptes des abonnés à chaque échéance (le 10 de chaque mois) sera actualisé en cas d'évolution des tarifs.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE BANCAIRE

L'abonnement est annuel et ne peut être résilié en cours d'année. Le prélèvement est effectué le 10 de chaque mois sur votre compte pour l'abonnement en cours. Pour mettre en place un prélèvement, il suffit de fournir un relevé d'identité bancaire au plus tard le 20 du mois.

En cas de rejet de paiement de plus d'une échéance par l'établissement bancaire du payeur, (hors incident technique non imputable au payeur), l'abonné et le payeur ne seront plus autorisés à utiliser le règlement par prélèvement automatique.

Des frais d'impayés peuvent être demandés.

EXTRAIT DES Conditions générales de vente*

DUPLICATA

En cas de perte, vol ou détérioration, faites une demande de duplicata à l'Agence Mobilité ou sur l'eboutique stga.fr, moyennant 8€. Le contenu initial sera transféré sur la nouvelle mobili'carte (abonnement et / ou solde de votre réserve de voyages). La carte initiale sera détruite informatiquement. Aussi, si vous la retrouvez ultérieurement, vous ne pourrez plus l'utiliser (dans ce cas, détruisez-la). Conformément à la réglementation en vigueur, l'abonné ne peut pas voyager sans titre de transport.

MÖBIUS ne peut pas procéder au remboursement des titres de transport achetés entre la date de perte de vol et le paiement du duplicata.

REMBOURSEMENT

Les voyages, les abonnements mensuels et annuels ne peuvent faire l'objet d'un remboursement s'ils ont déjà été utilisés, seuls les cas d'hospitalisation ou de décès donnent droit à un remboursement par mois civil. Dans ce dernier cas, un certificat doit être fourni à MÖBIUS avec une lettre expliquant les raisons de cette demande et accompagnée du titre de transport (original et complet). L'abonnement ou le solde des voyages ne peuvent pas être transféré à un tiers. Leur périodicité ne peut être modifiée.

LITIGES

Le service clientèle MÖBIUS est à votre écoute pour vos suggestions ou réclamations :

- Par mail : relations.clients@stga.fr
- Par courrier : STGA - Service clientèle - 554 route de Bordeaux
BP32322 - 16023 Angoulême Cedex

Conformément à l'article L133-4 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, MÖBIUS garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation Coordonnées du médiateur : AMIDIF - 1 place de Fleurus - 77100 MEAUX - www.amidif.com contact@amidif.com

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION À L'INFORMATION

Conformément à la loi N°78-17 du 06.01.78 et RGPD du 27 avril 2016 vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification dans les conditions définies par la loi, pour toute information vous concernant figurant en fichier informatique. Les informations recueillies sur ce document sont exclusivement destinées à traiter votre demande.

Möbius se réserve le droit d'adresser régulièrement des informations sur les services mobilités par voie électronique. Le client peut interrompre ces envois à tout moment.

*Conditions générales de ventes complètes consultables sur stga.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION pour la création de ma mobili'carte



 **möbius**
GrandAngoulême Mobilités



SERVICE INFOS CLIENTS : 05 45 65 25 25 - stga.fr - [f stgalofficielle](https://www.facebook.com/stgalofficielle)

Formulaire d'inscription

Civilité* : Madame Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Né(e) le* : / /

Adresse* :

.....

.....

Code Postal : Ville :

Tél⁽¹⁾ : Port.⁽¹⁾ :

E-mail⁽²⁾ :

* Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

(1) Pour vous prévenir si la carte est retrouvée dans un bus.

(2) Si vous souhaitez créer un compte sur l'e-boutique, une adresse e-mail est exigée.

MON PROFIL PARTICULIER

- 3 enfants mineurs au foyer
- Convention PDE (Plan Déplacement Entreprise)
- Justificatif Solidarité (CCAS)
- Bon de prise en charge Cartrans ou SNCF ASR (Abonnement Scolaire Réglementé)
- Correspondance Réseau Régional ou SNCF

JE CHOISIS MON SERVICE À LA MOBILITÉ

- Tickets occasionnels :
- Abonnement :
 - Abonnement mensuel, pour le mois de :
 - Abonnement annuel 10 mois
(de septembre à juin, uniquement pour les - 18ans et les 18/25ans)
 - Abonnement annuel 12 mois, à partir du mois de :

JE CHOISIS MON MODE DE RÉGLEMENT

- Espèces CB Chèque Prélèvement automatique*
- Bon de prise en charge Chèque Transport

* Pour les abonnements annuels

En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente mentionnées ci-après.

Date : / /

Signature :

Création de ma carte

JE PRÉPARE EN AVANCE LES JUSTIFICATIFS SUIVANTS :

- Le formulaire rempli et signé (après avoir lu les conditions générales de vente).
- Un justificatif d'âge (carte d'identité, passeport).
- Un justificatif de domicile.
- Une photo d'identité de l'abonné (format 33 x 43 mm).
Si l'abonné est présent, l'hôtesse le prendra gratuitement en photo.
- Le livret de famille pour les familles comprenant au moins 3 enfants mineurs au 01/09 de l'année scolaire en cours.
- Le règlement (espèces, CB, chèque) des frais de création de la mobili'carte (8 €) et/ou des titres choisis.
- Un RIB pour la mise en place d'un prélèvement bancaire.

► **Rendez-vous à l'Agence Mobilité, Place du Champ de Mars à Angoulême** (du lundi au vendredi de 8h à 18h ainsi que le samedi et pendant les vacances d'été de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).
La carte est établie lors de votre visite et vous repartez avec votre mobili'carte.

► **Création de votre carte en ligne**

eboutique.stga.fr



OÙ RECHARGER MA MOBILI'CARTE ?

- Dans l'un des **50 points de vente möbius** proche de chez vous (désormais tous les points de vente rechargent les mobili'cartes).
- Sur l'**e-boutique möbius**, véritable agence en ligne.
- Sur le **distributeur de tickets de la gare SNCF** qui recharge aussi les mobili'cartes.
- Sur les **distributeurs de billets du Crédit Mutuel du Sud Ouest**.
- À l'**Agence Mobilité**, place du Champ de Mars à Angoulême.



EXTRAIT DES Conditions générales de vente*

LES ABONNEMENTS

L'abonnement "-18 ANS"

- "Mensuel" permet de voyager du 1^{er} au dernier jour du mois sur toutes les lignes à tout moment.
- "Annuel 10 mois" est valable de septembre à juin de l'année suivante, tous les jours.
- "Annuel 12 mois" est valable de septembre à août de l'année suivante, tous les jours.

Les abonnements "18/25 ANS", "18/25 ANS PDE",

- "Mensuel" permet de voyager du 1^{er} au dernier jour du mois sur toutes les lignes à tout moment.
- "Annuel 10 mois" est valable de septembre à juin de l'année suivante, tous les jours.
- "Annuel 12 mois" est valable tous les jours pendant 12 mois à partir du 1^{er} mois choisi.

L'abonnement "26 ANS ET +", "26 ANS ET + PDE"

- "Mensuel" permet de voyager du 1^{er} au dernier jour du mois sur toutes les lignes à tout moment.
- "Annuel" permet de voyager pendant 12 mois consécutifs à compter du 1^{er} mois choisi.

L'abonnement "26 ANS ET + ZEN"

- "Mensuel" permet de voyager du lundi au samedi de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h30 et au delà de 18h30 ainsi que les dimanches et jours fériés sans restriction.
- "Annuel 12 mois" valable à partir du 1^{er} mois de mon choix pendant 12 mois glissants, du lundi au samedi de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h30 et au delà de 18h30 ainsi que les dimanches et jours fériés sans restriction.

L'abonnement "-18ANS, 18/25ANS, 26 ANS ET + SOLIDARITÉ"

- "Mensuel" permet de voyager du 1^{er} au dernier jour du mois sur toutes les lignes à tout moment, sur présentation de l'étude de droit du CCAS.



SERVICE INFOS CLIENTS : 05 45 65 25 25 - stga.fr - stgalofficielle